



COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2020
COMPTE RENDU
---oooOooo---

Nombre de membres Titulaires : 18	<u>SEANCE DU :</u> LUNDI NEUF MARS DEUX MILLE VINGT
Nombre de Délégués en Exercice : 18	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> M. Guy SAILLARD, Président MM. Philippe VINCENT, Patrick SAUTREY, Marc CAPELLI, Vice-Présidents Mme Brigitte MONNET, MM. Henri GUICHARD, Didier BELTRAMELLI, Christian RICHARD, Jacques MUYARD, Francis LESEUR, Jacky REVERCHON, Jean-Jacques COURT, Claude GIRAUD, Serge BERREZ – Membres titulaires M. Bruno NEGRELLO, Membre suppléant
Nombre de Délégués Présents à l'ouverture de la Séance : 15	<u>EXCUSES :</u> Mme Hélène MOREL-BAILLY, MM. Alain JUST, Jean THERY, Gérald MELESI – Membres titulaires Mmes Cyriel CRETET, Pierrette BUSSIERE, Déborah BARONI, MM. Stéphane LENG, Alain MOUILLOT, Michel DROIT, Pierre-Rémy BERPERRON, Wilfried HUREL, Jean-Marie PERNET, Pierre FAVRE, Michel DUFOUR, Alain BAILLY-MAITRE Jean-Louis DUFOUR, Emile BEZIN, Bernard GUICHARD, Daniel BUISSON, Maurice BARIOD – Membres suppléants
Convoqué le 24/02/2020 Affiché le 13/03/2020	M. le Préfet du Jura M. le Président du Conseil Départemental MM. Franck DAVID et GROSIDIDIER, Conseil départemental Mme Emilie ALBISSER – Direction régionale de l'ADEME
	<u>ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :</u> Mme Camille LABARD – Communauté de Communes Terre d'Emeraude M. Alain SCHMITT – Trésorier Principal MM. Hubert MARTIN, Didier CAPDEVILLE, Mmes Zora QOCHIH, Sandra MERCIER, Nathalie SENSER, SYDOM

Présentation de Nathalie Senser, nouvelle responsable du pôle prévention-communication, suite au départ de Léa Bazin, en poste depuis le 02/03 dernier.

Excuses de MM. Alain Just après une chute en ski et Hubert Martin dont la mère vient de décéder.

1/ Installation des délégués de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude et du SICTOM de Champagne

Délibération :

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays des Lacs à la Communauté de Communes Terre d'Emeraude et suite à la modification des statuts du SICTOM de la Région de Champagne, il est nécessaire d'installer de nouveaux délégués.

Le 09 mars 2020 à 14 h 30, réunis au siège du SYDOM du Jura à Lons-Le-Saunier, il est procédé à l'installation des membres du Comité syndical du SYDOM, élus par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude et du SICTOM de la Région de Champagne

Communauté de Communes Du Pays des Lacs	{ M. Serge BERREZ Mme Hélène MOREL BAILLY	M. Daniel BUISSON M. Maurice BARIOD
SICTOM de Champagne	{ M. Guy SAILLARD M. Jacky REVERCHON M. Jean-Jacques COURT M. Claude GIRAUD	M. Stephane LENG M. Jean-Louis DUFOUR M. Emile BEZIN M. Bernard GUICHARD

Décision :

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité,

- INSTALLE les délégués de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude et du SICTOM de la Région de Champagne ci-dessous :

Communauté de Communes Terre d'Emeraude	{ M. Serge BERREZ Mme Hélène MOREL BAILLY	M. Daniel BUISSON M. Maurice BARIOD
SICTOM de Champagne	{ M. Guy SAILLARD M. Jacky REVERCHON M. Jean-Jacques COURT M. Claude GIRAUD	M. Stephane LENG M. Jean-Louis DUFOUR M. Emile BEZIN M. Bernard GUICHARD

=====

2/ Election d'un Vice-Président

Exposé :

Le 09 mars 2020 à 14 h 30, réunis au siège du SYDOM du Jura à Lons-Le-Saunier, les membres du Comité Syndical du SYDOM procèdent à l'élection d'un Vice-président.

Désignation du secrétaire de séance et chargé du dépouillement des élections :

M. VINCENT

Sous la présidence de M. Guy SAILLARD, il va être procédé, à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

4^{ème} VICE PRESIDENT :

Nom du ou des candidat(s) à la 4^{ème} Vice-Présidence du SYDOM du Jura.

Les membres titulaires, ou suppléants en cas d'absence du titulaire, votent à bulletin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :

Nombre de bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

A obtenu :

M. ou Mme X ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 1^{er} Vice-Président(e), et a été immédiatement installé(e).

Débat :

M. Saillard demande s'il y a des candidatures autres que M. Berrez. Ce dernier étant le seul candidat, M. Saillard propose de voter à main levée.

Décision :

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité,

- ELU M. Serge BERREZ, 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé,

=====

- APPROBATION des comptes-rendus des 09 juillet et 28 octobre 2019.

=====

3/ Compte administratif 2019

Exposé :

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget primitif, Budget supplémentaire et Décisions modificatives.

Ce document comptable permet, tant en dépenses qu'en recettes, en Section d'Investissement que de Fonctionnement, de :

- . comparer les prévisions et les réalisations,

- . dégager les crédits à répartir, qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,

- . d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

La commission des finances et le Bureau syndical ont donné un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion du 24/02/2020.

Débat :

Recettes

Chapitre 75

Mme Qochih précise qu'il s'agit d'un remboursement de la TVA d'un montant de 200 000 € demandé aux services fiscaux suite à la défaillance des compteurs, s'ajoute à cela les 850 000 € de l'affaire de JURATROM.

Chapitre 77

Pénalités de JURALIA

Décision :

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité

- ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2019,

- ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document joint en annexe.

=====

4/ Compte de Gestion 2019

Délibération :

Après s'être fait présenter les Budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les Décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Monsieur le Trésorier principal, pour l'exercice 2019, est en tout point conforme au Compte administratif.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

La commission des finances et le Bureau syndical ont donné un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion du 24/02/2020.

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité

- DECLARE que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

5/ Affectation du résultat

Délibération :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

La commission des finances et le Bureau syndical ont donné un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion du 24/02/2020.

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	445 788.69
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 857 416.59
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 303 205.28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 486 109.88
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	- 553 000.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	3 303 205.28
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002	3 303 205.28
DEFICIT REPORTE D 002	

=====

6/ Budget primitif 2020

Exposé :

Vu le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2020,

Vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

Débat :

Dépenses de fonctionnement

Compte 611

Le traitement des DDS est en augmentation en raison du traitement obligatoire des condensats depuis le 1^{er} janvier 2020.

Concernant le traitement des lixiviats au CSJ, ceux-ci vont devoir être traités ailleurs qu'à la station d'épuration de Montmorot car la structure n'est plus habilitée pour les traiter. M. Berrez informe les membres du Comité que plusieurs pistes sont à l'étude avec la DREAL. La première serait la destination de la station d'épuration de Dijon, la seconde dans une cimenterie et enfin une étude est menée pour voir les possibilités de traitement au sein même du CSJ.

Recettes de fonctionnement

Carton : recette en baisse en raison de l'effondrement des cours.

DEEE : rattachement de 5 trimestres.

Dépenses de fonctionnement :

Charge du personnel : augmentation en raison de l'arrêt maladie de Christian Parnalland qui sera probablement déclaré en longue maladie et sera remplacé.

Reprise matériaux :

Baisse mondiale des cours du papier, le repreneur principal est NORSKE SKOG à Epinal qui a dû baisser son prix plancher.

Prestations extérieures :

Baisse des tonnages collectées de gris et de bleus (jaunes).

70688 collectes du bleu pour les collectivités extérieures soit CA3B et le SIVOM du Louhannais.

Dépenses Investissements :

Chapitre 21

Mise aux normes suite à la mise en demeure de la DREAL pour installer un dispositif de défense incendie entre le centre d'incinération et le centre de tri, pour un montant minimum de 530 000 €. Ces travaux comportent la construction d'une bache d'eau complémentaire au réseau dont le débit est insuffisant, l'installation de lance d'incendie dans l'usine (Robinet Incendie Armé : RIA), caméra thermique etc...

M. Saillard informe que 2 arrêts mensuels sont programmés pour l'entretien de l'économiseur. En effet celui-ci s'encrasse très vite, la cause est due aux températures des fumées qui colmatent sur la cheminée ainsi que 2 arrêts intermédiaires très courts sont prévus afin de ramoner la cheminée, ces arrêts ne nécessitent pas de détournement car les déchets sont stockés dans le hangar à balles ventilé puis incinérés en période creuse.

Mme Monnet demande quelle sera la durée de désendettement en cas d'emprunt de 6 000 000 €.

M. Saillard projette environ 7 ans en tenant compte des amortissements.

M. Muyard demande si les adhérents pourront s'attendre à un reversement exceptionnel.

M. Saillard informe les membres du Comité que le Bureau a refusé ce reversement en raison des travaux d'investissement et d'un emprunt à venir.

Monsieur le Trésorier alerte les membres du Comité sur la précision de la délibération qui rappelle que suite au changement du plan comptable en M 57 qui remplace la M14 obligatoire pour toutes les collectivités d'ici 2 ans, ce nouveau plan comptable à d'autres différences en particulier l'inexistence de dépenses imprévues.

Dans la délibération M. le Trésorier fait référence à la fongibilité des crédits qui laisse la possibilité au Président de faire des virements entre chapitre en dehors des frais de personnel dans la limite de 7.5% du montant total de la section de fonctionnement.

M. le Trésorier propose également de compléter la délibération pour la section d'investissement à hauteur également de 7.5% soit un montant de 975 000 € ce qui évitera de rassembler le Comité syndical.

La commission des finances et le Bureau syndical ont donné un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion du 24/02/2020.

Décision :

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité

- ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2020, reprenant les résultats des Sections d'Investissement et de Fonctionnement de l'exercice 2020,
- VOTE, par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en Sections d'Investissement et de Fonctionnement,
- ADOPTE les balances des Sections d'Investissement et de Fonctionnement et la Balance générale
- AUTORISE le Président, ordonnateur des dépenses du Syndicat, à mettre en œuvre la fongibilité des crédits (article L5217-10-6 du CGCT) dans la limite de 1 220 000 € en section de Fonctionnement et 975 000 € en section d'Investissement pour l'exercice 2020.

M. Sautrey informe les membres du Comité qu'il présentait son dernier budget du mandat en prenant un réel plaisir durant ces dernières années et qu'il ne se représentera pas aux futures élections municipales.

=====

7/ Indemnité du Trésorier principal

Exposé :

Considérant l'assistance apportée par Monsieur Le Trésorier principal, à l'élaboration du budget, à la gestion des comptes du SYDOM, il est proposé de lui allouer une indemnité de gestion au taux maximum pour l'exercice 2019.

La commission des finances et le Bureau syndical ont donné un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion du 24/02/2020.

Débat :

M. le Trésorier remercie les membres du Comité et précise que ce sera la dernière fois, en effet suite à la réforme des finances publiques applicable à compter du 01/01/2021, sur le secteur de Lons le Saunier il y aura un service de gestion comptable va regrouper plus de collectivités qu'aujourd'hui avec une présence de conseillers qui seront payés directement par l'Etat.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération a, avec 1 abstention

- S'EST PRONONCE sur le versement d'une indemnité de gestion au taux maximum à M. Le Trésorier principal,

- DIT que les crédits sont prévus au Budget primitif 2020.

=====

8/ Bilan social 2019

Délibération :

Chaque année, le SYDOM présente le Bilan social des ressources humaines.

Ce document retrace l'évolution des effectifs, les absences, les recrutements, les formations, l'état des avantages sociaux, ...

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité

- PRIS ACTE du Bilan social 2019,

=====

9/ Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le nombre de postes ouverts depuis la création du SYDOM du Jura,

Vu le tableau des avancements de grade de l'année 2018, 2019 et 2020 et l'avis de la CAP du Centre de Gestion du Jura,

Vu le Décret n° 2016-1372 du 12 Octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers du cadre d'emploi des fonctionnaires des catégories C et B,

GRADE	POSTE	STATUT	OUVERT	POURVU	VACANT	OBSERVATION
		TAUX D'ACTIVITE				
CENTRE DE STOCKAGE JURA			7	4	3	
Adjoint technique ppal 2° classe	Agent d'exploitation	T/100	1	0	1	A fermer
Adjoint technique ppal 2° classe	Agent d'exploitation	T/100	1	0	1	A fermer
Adjoint technique ppal 1° classe	Agent d'exploitation	T/100	1	1	0	
Agent de maîtrise	Agent d'exploitation	T/90	1	1	0	
Agent de maîtrise	Agent d'exploitation	T/100	1	1	0	
Technicien ppal 1ère classe	Responsable d'exploitation	T/100	1	1	0	
PREVENTION COMMUNICATION			9	5	4	
Adjoint d'animation	Maître composteur	C/100	1	1	0	
Adjoint d'animation	Agent de communication	C/100	1	1	0	
Adjoint d'animation ppal 1° classe	Agent de communication	T/80	1	1	0	
Adjoint d'animation ppal 1° classe	Agent de communication	T/100	1	0	1	A fermer
Adjoint administratif ppal 2° classe	Agent de communication	T/100	1	0	1	
Adjoint d'animation ppal 2° classe	Agent de communication	T/100	1	0	1	A fermer
Animateur	Animateur	T/100	2	2		A ouvrir
Attaché Territorial	Responsable communication prévention	C/100	1	0	1	A fermer
MOYENS GENERAUX			9	5	4	
Adjoint administratif	Secrétaire comptable	T/80	1	0	1	A fermer
Adjoint administratif ppal 2° classe	Secrétaire comptable	T/100	1	1	0	
Adjoint administratif ppal 1° classe	Secrétaire	T/100	1	1	0	A ouvrir
Technicien	Support technique	T/100	1	1	0	
Ingénieur	Chargée de mission technique	C/100	1	0	1	A fermer

Attaché Territorial	Directrice responsable généraux	Adjoint et des moyens	T/100	1	0	1	A fermer
Ingénieur principal	Chargé de missions techniques		T/100	1	1	0	A ouvrir
Attaché principal	Directrice responsable généraux	Adjoint et des moyens	T/100	1	1	0	A ouvrir
Ingénieur en chef hors classe	Directeur Général des Services		T/100	1	0	1	
Dir. gén. serv. 80-150.000 habitants				1	1	1	
TOTAL				25	14	11	

Vu les avancements de grade réalisé en 2018/2019 et prévus en 2020 nécessitant l'ouverture et/ou la fermeture de certains postes,

L'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services du SYDOM est le suivant :

Le Bureau syndical a donné un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion du 24/02/2020.

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité

- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus tous les postes ouverts et non pourvus depuis la création du SYDOM à l'exception de deux postes d'agent de maîtrise qui pourront éventuellement être utilisés pour les avancements de grade

- PROCEDE à l'ouverture et/ou la fermeture des postes ci-dessus,

- CREEE les postes correspondant aux ouvertures de poste (deux animateurs, un ingénieur principal et un attaché principal),

- DECLARE la création et vacance d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura,

- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 et aux exercices suivants.

=====

10/ Registre des procédures adaptées et des marchés publics 2019

Délibération :

Durant l'année 2019, plusieurs marchés publics et procédures adaptées ont été lancés et attribués par le Président et/ou le Directeur Général des Services dont le détail figure en annexe.

La commission des finances et le Bureau syndical ont donné un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion du 24/02/2020.

Le Comité syndical après délibération a, à l'unanimité

- de PRIS ACTE des attributions des marchés publics et des procédures adaptées réalisées en cours d'année 2019,
- de VALIDE les registres des marchés publics et des procédures adaptées 2019.

De plus, le Bureau Syndical a entériné le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 24 février dernier de retenir les entreprises suivantes pour le transport et le traitement des fines :

- Lot 1 transport : MAUFFREY 9,75 €HT/t pour Branges, *actuellement 9,54*
15,40 pour Allériot, *actuellement 15,02*
- Lot 2 traitement : LELEDY 77 €HT/t pour le compostage, comme aujourd'hui
110 pour le traitement des refus, *95 aujourd'hui*
Suivant le tarif de VEOLIA à Granges

Questions diverses :

Dernier Comité syndical du mandat, M. le Président est satisfait de ces dernières années et récapitule les choses réalisées durant ces 6 dernières années :

- 1^{er} Programme Local de Prévention avec le cofinancement de l'ADEME de 2009 à 2015 suivi d'un second, devenu réglementaire sans aide
- Opération « territoire Zéro déchets zéro gaspillage » de 2015-2018
- Le SYDOM a tourné la page JURATROM, devenu titulaire de l'exploitation depuis mai 2015.
- Reprise de tous les amortissements avec la Trésorerie
- Nouveau marché de tri en 2020. Précédé de 3 modernisations la première en 2014, la seconde en 2016 avec l'extension des consignes (en accueillant les collectivités voisines CA3B et le SIVOM du Louhannais) de tri puis 2020 sur le second semestre
- Contrat d'exploitation d'incinération avec JURALIA de 2014-2024 prolongé de 2 ans
- bon fonctionnement du trommel depuis le changement du directeur de JURALIA
- assujettissement partiel de la tva depuis 2014 en raison des ventes d'énergie thermique et d'électricité
- raccordement du réseau de chaleur à la station de la Marjorie en 2016, 2^{ème} tranche en 2019 et la dernière tranche en 2020
- réduction des tonnages au CSJ à 20 000 t et une prolongation de 10 ans en cours d'instruction
- valorisation énergétique des biogaz au CSJ
- extraction des métaux non-ferreux

- opérations engagées :

- élection du nouveau président et des vice-présidents
- terminer la couverture du casier 5 et création du casier 6
- poursuivre les travaux de réhabilitation des quais de transfert
- poursuivre les travaux de défenses incendie
- Harmonisation des couleurs, penser à ce que tout le département passe aux capots jaunes, ou bacs jaunes ou autocollants jaunes
- moderniser le centre de tri
- finir la réhabilitation du retour des condensats

Ensuite :

- relancer le programme local de prévention et anticiper les biodéchets avant 2023
- maintenir les performances
- respecter les conclusion du « BREF incinération » mettre en conformité l'UVE avant 2023 : (émissions des mercures, des nox,...) d'énormes de travaux seront à prévoir
- Centrale solaire photovoltaïque au CSJ avec un cofinancement participatif citoyen local

=====

* Point de M. Berrez sur le Centre de stockage du Jura.

Bilan 2019

Produits	2018	2019	
Mâchefers	4 840.00	4 991.20	3.1%
Tout-venant	9 727.21	9 107.38	-6.4%
DIB	812.13	1 687.14	107.7%
CDTOM	4 989.89	5 314.88	6.5%
Total	20 373.83	21 100.60	3.6%

Taux de valorisation du biogaz : 92,3 %

=====

* Covid-19

M. Saillard mettra en place quelques précautions suite à la crise sanitaire qui risque de se déclarer, par exemple suspendre dans un premier temps l'accueil du public pour toutes les visites du CDTOM.

La Séance est levée à 17 : 00

M. Saillard propose aux élus de prendre le verre de l'amitié en cette fin de mandature et de remettre 2 médailles du travail (20 ans) à Sandra MERCIER et Jean-Pierre KREIS.